

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général dans le cadre du plan pluriannuel de gestion des bassins versants du Céou et de la Germaine sollicitée par le président du syndicat mixte des bassins versants du Céou et de la Germaine (SMBV Céou-Germaine)

Par arrêté n° E-2022-203 du 4 août 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite **du 19 septembre 2022 à 14h30 au 18 octobre 2022 à 17h30**.

Cinquante communes (voir listing à l'article 2 de l'arrêté susvisé) des départements du Lot et de la Dordogne sont impactées par ce programme de gestion des milieux aquatiques représentés par quatre communautés de communes (Causse de Labastide Murat ; Quercy Bouriane ; Cazals Salviac et Domme Villefranche).

À l'issue de l'enquête publique, la déclaration d'intérêt général est prononcée ou refusée par le préfet par arrêté au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Le commissaire enquêteur est M. Robert SALESSES, retraité de la DDT. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique comprenant les informations environnementales relatives au projet sont consultables :

– sur le site Internet des services de l'État du Lot (<http://www.lot.gouv.fr/ppg-dig-ceou-germaine-a13830.html>) et de la Dordogne (www.dordogne.gouv.fr), de chacun des sites des quatre communautés de communes : (www.cc-cazalssalviac.fr ; www.cc-labastide-murat.fr ; www.laccqb.fr ; www.domme-villefranche-du-perigord.fr) ainsi que de la mairie de Saint-Germain (www.saintgermaindubelair.fr).

Le public pourra formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ep.ppg2022.2027.ceougermaine@gmail.com ;

– sur support papier, en mairies de Saint-Germain (46310), Montfaucon (46240), Gourdon (46300), Salviac (46340), Daglan (24250) et Grolejac (24250) où le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;

– sur un poste informatique situé en mairie de Saint-Germain (46310).

Les observations et propositions sur ce projet peuvent également être adressées par écrit à M. le commissaire-enquêteur avec la mention «DIG Céou-Germaine» à la mairie de Saint-Germain (siège de l'enquête).

Ne pourront être pris en considération que les courriers et courriels reçus au plus tard les jours et heures de clôture de l'enquête publique.

Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Toutes les observations écrites seront consultables par le public sur le site Internet des services de l'État du Lot dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et lieux définis comme suit :

- Mairie de Montfaucon (46240), lundi 19 septembre de 14h30 à 17h30 ;

**Direction Départementale
des Territoires du Lot
Direction Départementale
des Territoires de la Dordogne**

- Mairie de Gourdon (46300), samedi 24 septembre de 9h à 12h ;
- Mairie de Salviac (46340), jeudi 29 septembre de 14h30 à 17h30 ;
- Mairie de Daglan (24250), jeudi 6 octobre de 14h30 à 17h30 ;
- Mairie de Grolejac (24250), jeudi 13 octobre de 14h30 à 17h30 ;
- Mairie de Saint-Germain (46310), mardi 18 octobre de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés sur le site Internet des services de l'État du Lot (<http://www.lot.gouv.fr/ppg-dig-ceou-germaine-a13830.html>) et de la Dordogne (www.dordogne.gouv.fr). Il sera également consultable à la DDT du Lot pendant un an.

Toute information technique peut être demandée à M. Patrick LABRANDE, président du SMBV du Céou-Germaine par courriel (si.ceou.germaine@gmail.com).

Fait à Cahors, le 8 août 2022

Le Directeur départemental
des territoires du Lot



Jean-Pascal LEBRETON